



contestation après payment d'amende

Par **petitlutin**, le **01/05/2009** à **12:57**

Bonjour ,

suite à la reception d'une amende pour excès de vitesse et à son paiment immediat ;le lendemain , en relisant les details ,il s'avere qu'il etait impossible de me trouver a l'endroit et l'heure du "flash"

Comment proceder au remboursement et à la recuperation du point perdu ?

merci d'avance pour votre aide

Patrice

Par **razor2**, le **01/05/2009** à **13:17**

Aucun moyen. Le paiement de l'amende équivaut à la reconnaissance de l'infraction et vous ôte par la suite toute possibilité de contestation...